

PELERINAGE DIOCESAIN DE LA SALETTE 2019

Informations pour la marche-pèlerinage du samedi matin 28 septembre

Une marche-pèlerinage est proposée pour entrer dans l'attitude du pèlerin selon les possibilités de chacun.

- **Des cars** partiront de la **Gare routière de Grenoble** :
 - à **6 h 15** avec rendez-vous à 6 h pour les personnes qui veulent rejoindre la marche-pèlerinage au départ de Corps ;
 - à **8 h** avec rendez-vous à 7 h 45 pour les personnes qui veulent rejoindre la marche-pèlerinage au départ de l'église du village de La Salette.
- **Pour la marche-pèlerinage** :
départ de **l'église du village de La Salette à 10h**
dénivelé positif de 283 m avec des haltes spirituelles
Messe à 9h et envoi (apporter son pique nique)

Arrivée prévue vers **13 h 30** au sanctuaire de La Salette

- **Parking**
 - **Parking Village** : 10 voitures + 1 car
- Ces marches seront accompagnées par des personnes bénévoles.
- **Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.**
- **Matériel à prévoir** :
 - Chaussures et chaussettes de randonnée en moyenne montagne
 - Bâtons (éventuellement)
 - Sac à dos pour la journée

 - Protection du soleil (chapeau, crème, lunettes de soleil.....)
 - Vêtements de pluie ou coupe-vent suivant météo.
 - Veste polaire, pulls, Tee-shirt
 - Papier WC - Sacs poubelles
 - Papiers d'identité.

N'oubliez pas une gourde d'eau et votre pique-nique qui aura lieu en cours de chemin

A noter : une voiture balai se chargera des bagages des pèlerins arrivés en voiture et **le retour aux voitures aura lieu le dimanche après la célébration.**

Pour des raisons de sécurité et d'encadrement l'inscription à cette marche-pèlerinage est obligatoire. Inscriptions avant le 20 septembre 2019 soit en ligne soit à l'aide de la fiche d'inscription à télécharger ici.

Renseignements et contact : marchesalette2019@diocese-grenoble-vienne

Pèlerinage diocésain de La Salette
Fiche d'inscription à la marche-pèlerinage
du samedi 28/09/2019

A retourner complétée à la :

DIRECTION DES PELERINAGES - A l'attention de Maryvonne Persico
Persico Maison diocésaine 12 Place de Lavalette CS 90051
38028 GRENOBLE Cedex 1

je m'inscris à la marche-pèlerinage

A 9h à l'église du village de La Salette : messe, puis marche
jusqu'au sanctuaire de La Salette (arrivée vers 13 h 30).

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal - Commune :

Téléphone :

Adresse E-mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom – prénom et numéro de téléphone) :

Je suis informé que des photos pourront être prises durant la randonnée et **je donne mon accord** à leur utilisation par les services communication du diocèse et du sanctuaire.

Je reconnais sur l'honneur être apte à pratiquer la randonnée en montagne et avoir pris connaissance des informations concernant cette marche-pèlerinage (à télécharger ici) ainsi que les consignes de sécurité en montagne (à télécharger ici)

Date et Signature :

Questionnaire

Avez-vous des problèmes cardiaques :	Oui - Non - je ne souhaite pas répondre *
Avez-vous une médication demandant une exposition non prolongée au soleil :	Oui - Non - je ne souhaite pas répondre *
Avez-vous des allergies :	Oui - Non - je ne souhaite pas répondre *
Avez-vous de l'asthme :	Oui - Non - je ne souhaite pas répondre *
Avez-vous du diabète :	Oui - Non - je ne souhaite pas répondre *
Avez-vous un traitement pouvant faire saigner :	Oui - Non - je ne souhaite pas répondre *

*Merci de vos réponses à ces questions qui nous aideront dans le cas où nous devrions appeler le **112**.

**(rayez les mentions inutiles).*

Rappel des consignes sur la sécurité en montagne

Afin d'éviter tout incident ou accident en montagne, il est demandé à chaque marcheur-pèlerin :

1. **d'être chaussé correctement** avec de bonnes chaussures adaptées à l'activité et dans lesquelles il est à l'aise.
2. **d'avoir dans son sac à dos les vêtements nécessaires** pour faire face à un brusque changement de température ou à la pluie, en altitude le temps et la température peuvent varier très vite. D'avoir également **la nourriture et l'eau suffisante**.
3. Le groupe en déplacement doit **obéir à quelques règles simples** mais qui sont gages de sa sécurité. Des personnes seront en charge de l'accompagnement du groupe. Un responsable qui marchera en tête et un serre-file en dernier, le groupe se trouvant échelonné entre ces deux personnes. Si un participant est contraint de s'arrêter pendant la progression du groupe, le serre-file pourra demander au groupe de s'arrêter.
4. Les marcheurs-pèlerins **respecteront l'environnement**, ne laisseront aucune trace de leur passage. Ils resteront sur les sentiers et ne couperont pas les virages, n'emprunteront pas de « raccourcis » qui ne sont que des éléments accélérant l'érosion.
5. **La progression sur route** se fera à droite ou à gauche de la route suivant la configuration à **l'initiative de l'accompagnateur et toujours en file indienne**.
6. **Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents** (y compris pour vérifier qu'ils puissent effectuer médicalement ce genre de randonnée).

Nous souhaitons vivement que ces quelques règles de comportement et de sécurité soient bien comprises et appliquées par tous.

Les bénévoles qui encadrent cette marche-pèlerinage donnent beaucoup pour vous assurer une marche-pèlerinage agréable et souhaitent, eux aussi, pouvoir vous accompagner en toute sérénité.